

Dans ce numéro

1. Choisir sa carte de pêche ?
2. Bilan du Malsaucy
3. Reportage France3
4. Agenda

A quoi sert votre carte de pêche ?

Elle permet naturellement de pêcher dans les eaux libres mais fait également de son propriétaire un pêcheur citoyen, militant pour le respect des milieux aquatiques et la promotion de la pêche.

Tout d'abord, prendre une carte de pêche c'est être membre actif d'une Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA). Cela vous confère le droit de participer à la vie de l'association.

Ensuite en vous acquittant des différentes cotisations vous participez à la protection des milieux aquatiques, au fonctionnement de la Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF) qui soutient les fédérations départementales dans l'accomplissement de leurs missions.

Alors payer...oui ! Mais où va l'argent ?

Si l'on prend pour exemple une carte de pêche « Personne Majeure » à 76,40 €, cette dernière se décompose comme suit :

- Une part dédiée aux cotisations statutaires de votre AAPPMA lui assurant sa gestion et son fonctionnement : 20 €,
- Une part dédiée aux cotisations statutaires de votre Fédération Départementale 90 lui assurant sa gestion et une partie de son fonctionnement : 22,20 €.

Sur cette part, la Fédération Départementale en retourne près de 50 % à ces AAPPMA sous forme de subventions.

- Une part dédiée à la Cotisation Pêche et Milieu Aquatique (CPMA) destinée à la Fédération Nationale de la Pêche en France : 25,40 €.

Cette cotisation sert à la préservation du milieu aquatique et à sa surveillance.

La FNPF subventionne majoritairement des actions de restauration et de réhabilitation du milieu naturel menées par les Fédérations Départementales ou les AAPPMA, ainsi que les études sur le milieu aquatique. De plus, 60% du budget de la FNPF est consacré à l'aide à l'emploi dans les fédérations départementales.

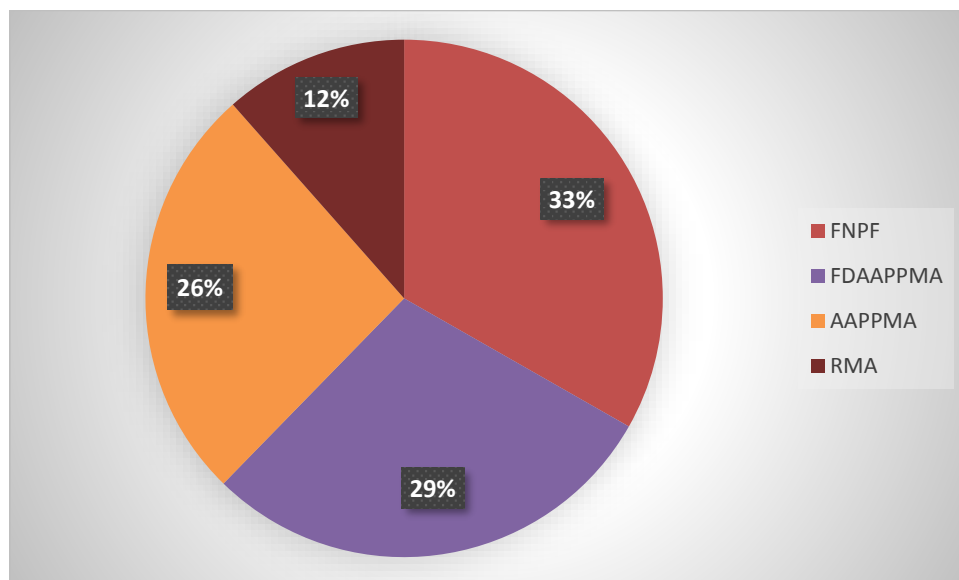
- Une part dédiée à une Taxe d'état pour la Redevance pour le Milieu Aquatique versée par les 94 Fédérations Départementales aux 6 Agences de l'eau nationales : 8,80 €.

Et oui en achetant votre carte de pêche, vous participez à la politique nationale de la gestion des eaux.

Peuvent s'ajouter selon les choix du pêcheur, une part dédiée à des cotisations « spéciales » comme celles liées à la « réciprocité interdépartementale » d'un montant de 19 € pour l'EHGO dans notre département.

Ainsi lors de l'achat d'une « carte de pêche annuelle personne majeure » dans le Territoire de Belfort, le produit de l'achat de cette carte de pêche se répartit de la façon suivante :

88,5 % est versé aux institutions représentatives de la pêche de loisirs (FNPF, FDPPMA, AAPPMA) et 11,5 % est versé à l'Etat, via les Agences de l'eau.



Le Malsaucy en 2017

La vidange du Malsaucy s'est déroulée sous un beau soleil les 25, 26 et 27 octobre derniers, avec la participation d'une quarantaine de bénévoles chaque jour.

Cette année aura été exceptionnelle en matière de production piscicole, puisque ce sont plus de 15 tonnes qui ont été prélevés de cet étang.



Les espèces pêchées sont les suivantes :

- Près de 4 tonnes de belles carpes
- Près d'une tonne de petites carpes (feuillette)
- Plus de 9 tonnes de gardons (friture et géniteurs mélangés)
- Plus de 700 kg de carnassiers

Comme tous les ans, ces poissons ont été en grande partie alevinés dans les lots des AAPPMA qui le souhaitent, comme par exemple, Anjoutey, La Douce Savoureuse, Bessoncourt, La Plongeotte, Trévenans.

Les canaux ont également été empoisonnés, avec près d'une tonne et demie de carpes, presque 2 tonnes de gardons et environ 100 kg de carnassiers.



Frayeres à brochets



L'AAPPMA de Bourgogne est très investie dans la restauration des frayeres à brochets sur ses lots. A cet effet, un reportage a été diffusé par France 3 Franche-Comté le 23 octobre dernier.

Pour celles et ceux qui le souhaitent, vous pouvez le voir ou le revoir en cliquant sur le lien suivant :

<http://aappmabourgogne.wixsite.com/aappma-bourgogne/france-3-restauration-de-frayeres>

À venir...

Samedi 18 Novembre 2017

Soirée Sanglier – AAPPMA Florimont

Jeudi 7 Décembre 2017 à 18h30

Réunion des présidents d'AAPPMA

Dimanche 10 Décembre 2017

AG AAPPMA Belfort-Bavilliers

15 Décembre 2017

Mise en ligne des cartes de pêche 2018



Nous contacter

**Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu
Aquatique du Territoire de Belfort**

3A Rue d'Alsace - 90150 FOUSSEMAGNE

☎ : 03 84 23 39 49

@ : contact@fede-peche90.fr

Site internet : <http://territoiredebelfort.federationpeche.fr>